



Avis d'audience par écrit

Le 11 janvier 2018

Réf. 2017-H-112

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires en février 2018 afin d'examiner une demande du Centre canadien de rayonnement synchrotron (CCRS) concernant un changement au fondement d'autorisation pour son installation nucléaire de catégorie IB située sur le campus de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon (SK). Le CCRS exploite son synchrotron conformément à son permis d'exploitation d'accélérateur de particules de catégorie IB.

Le permis en vigueur autorise le CCRS à exploiter l'installation en mode de fonctionnement régulier. Le CCRS a demandé à la Commission d'approuver la mise en œuvre du mode complémentaire à flot continu d'électrons.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de varier les Règles afin que le déroulement de cette audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission va examiner les mémoires du CCRS et du personnel de la CCSN. Une formation de la Commission délibérera par la suite et rendra une décision sur la demande du CCRS.

Les mémoires examinés pendant l'audience ne sont pas disponibles sur le site Web de la CCSN. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat aux coordonnées ci-dessous.

Lorsque la Commission aura délibéré et pris une décision dans ce dossier, un compte rendu de décision sera publié sur le [site Web de la CCSN](http://suretenucleaire.gc.ca), à suretenucleaire.gc.ca, et mis à la disposition du public sur demande.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Agente principale du tribunal
Secrétariat
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P.1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284
Télec. : 613-995-5086
Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca